



**Association Internationale des
Familles ARNOLD et alliées
GERBEVILLER - KRUTH**



7^{ème} GRAND RASSEMBLEMENT DE LA FAMILLE ARNOLD
BULLETIN D'INSCRIPTION PROVISOIRE (à retourner avant 31.12.2010)

SAMEDI 13 AOUT 2011

FAMILLE :**N° Adhérent** (sur votre carte adhérent)

BRANCHES : ABA.....ABC.....ABF.....

ALLIEES (familles alliées aux ARNOLD)

INDETERMINEE : (BRANCHE GOLDBACH OU FAMILLES ARNOLD AUTRES QUE KRUTH)

Adresse (complète s.v.p.).....

Tel : **E.Mail :** **fax :** **Site :**

NOM	Prénoms	Age	REPAS MIDI	REPAS SOIR
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Si plus de 10 participants par famille inscriptions au verso de la présente

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT 31 .12 .2010 – la demande d’inscription définitive vous sera adressée début janvier 2011 avec demande d’arrhes à nous verser – solde sera encaissé le matin de la COUSINADE - pour toute annulation à moins d’un mois de la cousinade les arrhes ne pourront être restitués
ASS.I.F.ARNOLD 36 avenue Jean Marion 78820 JUZIERS ou par mail krismad@wanadoo.fr

DATE :

SIGNATURE (obligatoire).....



Association Internationale des
Familles **ARNOLD** et alliées
GERBEVILLER - KRUTH



PROMENADE DU LENDEMAIN DIMANCHE 14 août 2011

**PARC DE WESSERLING et VISITE DU MUSEE DE L'INDUSTRIE DU TISSAGE
AVEC REPAS SUR PLACE** (nous n'avons pas encore déterminé LE LIEU de ce dernier)

NOMS	Prénoms	Age	Promenade	REPAS
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Si plus de 10 personnes merci de les inscrire au verso de la présente.

Inscription également définitive vous sera adressée **début janvier 2011** avec demande de versement d'arrhes à valoir sur cette sortie et repas. (comprenant participation aux frais du Guide – entrée du Musée – repas pris en commun dont lieu vous sera donné début janvier 2011) -

A adresser **ASSIFARNOLD** 36 avenue Jean Marion 78820 JUZIERS – chèque à l'ordre d'ASS.I.F.ARNOLD

Date :

Signature (Obligatoire)

(Note = Le Conseil d'Administration d'ASSIFARNOLD se réserve le droit d'annuler tout ou partie de ces manifestations dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour couvrir tous les frais, vos chèques vous seraient alors restitués)